

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la directive CE/2001/58

Alcool isopropylique (isopropanol)

Date de création : 10.01.2006
Österreichische Chemikalienkontrollbehörde

X^!•q } F

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

· Nom du produit : **ISOPEN**

EU...!^} &^Á FJHH

· Producteur/fournisseur :

FAREPRO

Í Á ^ Á ^ Á Ó i [* | a

ÖGHEEŠa } q }

^ { a Á Š { O - a ^ } | | È

Á ^ | È H Á G Î Á Ì F È Á €

Ö a É H Á G Î Á Ì F È Á ï

· Service chargé des renseignements : Département sécurité produit

· Renseignements en cas d'urgence :

Centre Suisse d'Information Toxicologique

Freiestrasse 16

CH-8030 ZÜRICH

Tél.: +41 (0)1 251 51 51

Tél.: +41 (0)44 251 66 66

Fax : +41 (0)44 252 88 33

Numéro de cas d'urgence national : 145

2. COMPOSITION - INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Caractéristiques chimiques : liquide incolore.

Nom du produit : Alcool isopropylique

Synonymes : Isopropanol, Diméthylcarbinol, Carbinol diméthylique

· No CAS Désignation : 67-63-0

· Code(s) d'identification

· No CE (EINECS) : 200-661-7

· No Index CE : 603-117-00-0

· No FEMA : 2929

Formule moléculaire : C₃H₈O

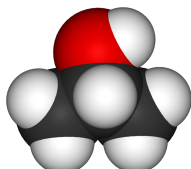
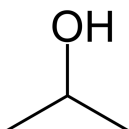
Masse molaire : 60,095 g/mol

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la directive CE/2001/58

Alcool isopropylique (isopropanol)

Formule semi-développée et représentation 3D de l'isopropanol :



3. IDENTIFICATIONS DES DANGERS

Principaux dangers (directive 1999/45/CE) :



Xi : Irritant

F : Facilement inflammable

Selon les nouveaux pictogrammes de danger (SGH) :



• **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement :**

A des effets narcotisants.

Phrases de risque :

R 11 Facilement inflammable.

R 36 Irritant pour les yeux.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Conseils de prudence :

S2 Conserver hors de portée des enfants.

S7 Conserver le récipient bien fermé.

S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer.

S24/25 Éviter le contact avec la peau / Éviter le contact avec les yeux.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement consulter un ophtalmologiste.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la directive CE/2001/58

Alcool isopropylique (isopropanol)

4. PREMIERS SECOURS

- **Indications générales :**

Amener les sujets à l'air frais

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- **après inhalation :**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **après contact avec la peau :**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

- **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières 15 minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **après ingestion :**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

- **Indications destinées au médecin :**

Une aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumopathie d'origine chimique.

- **Les symptômes suivants peuvent apparaître :**

Migraine

Engourdissement

Etat maladif

Ivresse

Narcole

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE - PREVENTION DES EXPLOSIONS ET DES INCENDIES

- **Moyens d'extinction :**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la directive CE/2001/58

Alcool isopropylique (isopropanol)

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**

Jet d'eau à grand débit.

- **Dangers particuliers dus au produit, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés :**

Monoxyde de carbone (CO)

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

- **Équipement spécial de sécurité :**

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration (ARI) indépendant de l'air ambiant.

- **Autres indications**

Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- **Les précautions individuelles:**



Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- **Mesures pour la protection de l'environnement :**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

- **Méthodes de nettoyage/récupération :**

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la directive CE/2001/58

Alcool isopropylique (isopropanol)

9 février 2010

7. PRECAUTION DE MANIPULATION, D'EMPLOI ET DE STOCKAGE

Manipulation :

• **Précautions à prendre pour la manipulation :**

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

• **Préventions des incendies et des explosions :**



Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

Risque d'explosion en cas d'introduction du liquide dans la canalisation.

Stockage :

• **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Ne stocker que dans un secteur à l'épreuve des explosions.

Prévoir des sols résistant aux solvants.

Ne pas utiliser de fûts en métal léger.

• **Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas stocker avec des produits oxydants ou acides.

• **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Tenir les réservoirs hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans emballages bien fermés.

Le produit est hygroscopique.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la directive CE/2001/58

Alcool isopropylique (isopropanol)

8. PROCEDURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET CARACTERISTIQUES DES EPI

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs seuils à surveiller par poste de travail :**

67-63-0 alcool isopropylique

VME (Suisse)

Valeur momentanée: 980 mg/m³, 400 ppm

Valeur à long terme: 490 mg/m³, 200 ppm

C, M

- **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Equipement de protection individuel :**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Prévoir une douche d'œil sur le lieu de travail.

- **Protection respiratoire :**

En cas de vapeur / aérosol utiliser un appareil de protection respiratoire.

Filtre à gaz A.

- **Protection des mains :** Gants résistant aux solvants.

- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés :**

Temps perméable ≥ 8 heures

Gants en caoutchouc nitrile/latex nitrile - NBR (0.35 mm).

Gants en butylchaoutchouc - Butyl (0.5 mm).

Gants en caoutchouc fluoré - FKM (0.4 mm).

Référence: GESTIS base de données de substances (www.hvbg.de/d/bia/fac/ges/gestis.htm)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la directive CE/2001/58

Alcool isopropylique (isopropanol)

• **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés :**

Gants en tissu épais.

Gants en cuir.

Gants en caoutchouc naturel/latex naturel - NR.

Gants en chlorure de polyvinyle - PVC.

Référence : GESTIS base de données de substances (www.hvbg.de/d/bia/fac/ges/gestis.htm)

• **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.

• **Protection du corps :** Vêtement de protection résistant aux solvants.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

• **Indications générales.**

Forme : liquide

Couleur : incolore

Odeur : d'alcool

• **Modification d'état**

Point de fusion : -89,5°C (DIN 51761)

Point d'ébullition : 82,4°C (DIN 51761)

• **Point d'éclair :** 12°C (DIN 51755)

• **Température d'inflammation :** 425°C

• **Danger d'explosion :** Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

• **Limites d'explosion :**

inférieure : 2 Vol %

supérieure : 12,0 Vol %

• **Pression de vapeur à 20°C :** 42 hPa (DIN 51754)

• **Densité à 20°C :** 0,787 g/cm³ (ASTMD4052-86)

• **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20°C :** entièrement miscible

• **Valeur du pH :** non applicable

Indice de réfraction : n_D²⁰ 1,3852

• **Viscosité :**

dynamique à 20°C : 2,3703 10⁻³ Pas (DIN 51550)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la directive CE/2001/58

Alcool isopropylique (isopropanol)

10. STABILITE ET REACTIVITE DU PRODUIT

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

- **Réactions dangereuses :**

Dégagement de gaz / vapeurs explosibles.

Réactions au contact des métaux alcalins.

Réactions aux métaux alcalino-terreux.

Réactions aux acides fortes et aux agents d'oxydation.

- **Produits de décomposition dangereux :**

Gaz/vapeurs inflammables.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- **Toxicité aiguë :**

- **Valeurs LD/LC500 déterminantes pour la classification :**

Oral LD50 5045 mg/kg (rat)

 LDL0 3570 mg/kg (homme)

Dermique LD50 12800 mg/kg (lapin)

Inhalatoire LC50/4h 46,5 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation :**

- **de la peau :** Irrite la peau et les muqueuses.

- **des yeux :** Effet d'irritation.

- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.

- **Indications toxicologiques complémentaires :**

L'inhalation de vapeurs concentrées et l'absorption orale entraînent des états narcotiques ainsi que des maux de têtes, vertiges, etc.

Produit présumé dangereux pour l'embryon.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la directive CE/2001/58

Alcool isopropylique (isopropanol)

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- **Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :**

Le produit est facilement biodégradable.

95%/21d

- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**

- **Mobilité et potentiel de bio-accumulation :**

Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation dans les organismes n'est pas probable.

$\log P(o/w) < 1$

- **Effets écotoxiques :**

- **Toxicité aquatique :**

EC10/18h 5175 mg/l (Pseudomonas putida)

EC50/48h 13299 mg/l (Daphnia magna)

IC50/72h > 1000 mg/l (Scenedesmus subspicatus)

LC50/48h 8970 mg/l (Leuciscus idus)

LC50/96h 9640 mg/l (Pimephales promelas)

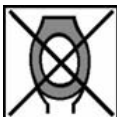
- **Remarque :** N'est pas nocif pour les organismes d'eau.

- **Autres indications écologiques :**

- Valeur DCO : 97% ThSB

- Valeur DBO5 : 60% ThSB

- **Indications générales :**



Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

13. CONSIDERATION RELATIVE A L'ELIMINATION

- **Produit :**

- **Recommandation :**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit être acheminé vers une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la directive CE/2001/58

Alcool isopropylique (isopropanol)

- **Emballages non nettoyés :**

- **Recommandation :**

Les emballages non nettoyés peuvent contenir des mélanges explosifs gaz-air.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- **Produit de nettoyage recommandé :**

Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14. INFORMATIONS RELATIVE AU TRANSPORT

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**

- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :** 3 Matières liquides inflammables.

- **Indice Kemler :** 33

- **No ONU :** 1219

- **Groupe d'emballage :** II

- **Désignation du produit :** 1219 ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)

- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) :**

- **Classe IMDG :** 3

- **No ONU :** 1219

- **Label :** 3

- **Groupe d'emballage :** II

- **No EMS :** F-E,S-D

- **Désignation technique exacte :** ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**

- **Classe ICAO/IATA :** 3

- **No ID ONU :** 1219

- **Label :** 3

- **Groupe d'emballage :** II

- **Désignation technique exacte :** ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la directive CE/2001/58

Alcool isopropylique (isopropanol)

• Indications complémentaires de transport :

Fiche de transport pour le transport routier :

Numéro : 1049

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

• Marquage selon les directives CEE :

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les produits dangereux.

• Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



Xi : Irritant

F : Facilement inflammable

Selon les nouveaux pictogrammes de danger (SGH) :



Phrases de risque (phrases R) :

R 11 Facilement inflammable.

R 36 Irritant pour les yeux.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Conseils de prudence (phrases S) :

S7 Conserver le récipient bien fermé.

S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer.

S24/25 Éviter le contact avec la peau / Éviter le contact avec les yeux.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement consulter un ophtalmologiste.

• Prescriptions nationales :

Législation de toxicité Suisse :

N°-OFSP/N°-TED : G-1712

Classe de toxicité : 0 (libre)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément à la directive CE/2001/58

Alcool isopropylique (isopropanol)

X⁺!•q } Å

• **Classe de pollution des eaux :**

Classe de pollution des eaux WGK 1 (selon liste, D) : peu polluant

Classe de pollution des eaux PN3 (selon liste, CH) : peu polluant

mise en danger de l'eau

16. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.